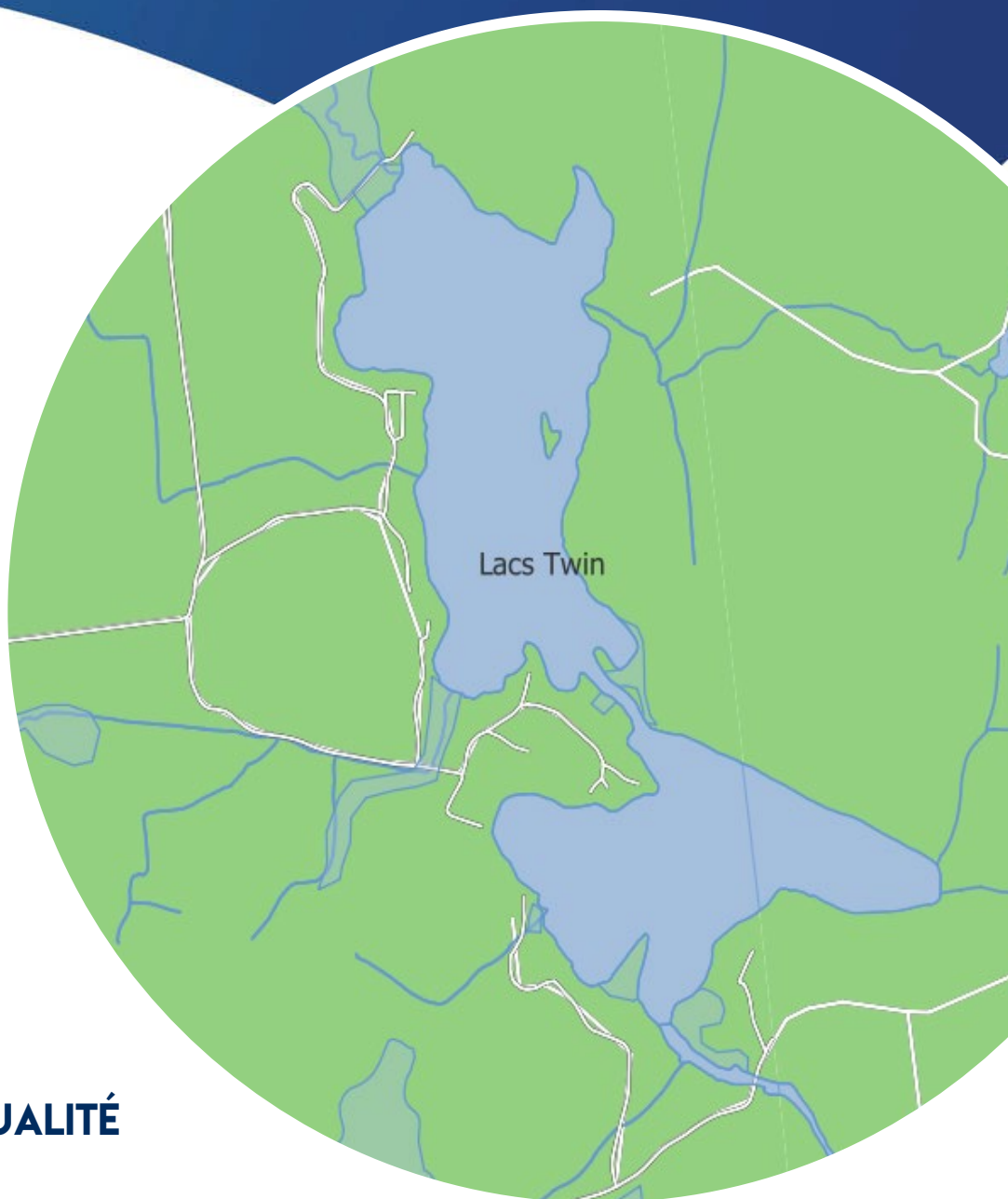




SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

PLAN DIRECTEUR DE L'EAU



SUIVI DE LA QUALITÉ
DE L'EAU 2025

LAC JUMEAUX

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
SURVOL DU PROGRAMME	3
PARAMÈTRES VISÉS	4
Phosphore (PT)	4
Carbone organique dissous (COD)	5
Chlorophylle A (Chla)	6
Transparence de l'eau	6
Température	7
Oxygène dissous	7
pH	7
Conductivité	8
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES DES STATIONS CIBLÉES SUR LE LAC JUMEAUX	9
PARAMÈTRES VISÉS À CHAQUE STATION	10
RÉSULTATS 2025	10
Transparence de l'eau	10
Suivi Physicochimique	11
INTERPRÉTATION DU PROFIL PHYSICOCHIMIQUE	15
RÉSULTATS ANTÉRIEURS	15
INTERPRÉTATION DES DONNÉES 2025	16
CONCLUSION	18
RECOMMANDATIONS	19

INTRODUCTION

À la suite de l'adoption du Plan directeur de l'eau, le 5 mai 2020, la Municipalité de Val-des-Monts a débuté, en mai 2021, le suivi de la qualité de l'eau. Ce programme est divisé en deux phases d'une durée de trois ans chacune. La phase I a débuté en 2021 et s'est terminée en 2023. Elle ciblait 47 lacs dans la Municipalité. La deuxième phase débutant en 2024 cible 44 lacs, dont 10 nouveaux plans d'eau. Le programme étant dynamique a été ajusté pour permettre aux bénévoles de continuer à faire des suivis à leur souhait. La sélection des plans d'eau a été effectuée en fonction des forces anthropiques auxquelles ceux-ci sont assujettis. Les plans d'eau les plus susceptibles d'être soumis à des forces anthropiques, par exemple, le développement domiciliaire, la présence de chemins et la proximité de terres agricoles ont été sélectionnés. La Municipalité a fait appel aux associations et aux riverains des plans d'eau visés afin de compter sur la participation de nombreux bénévoles et passionnés intéressés à contribuer au programme. Les bénévoles ont, par la suite, suivi une formation offerte par la Municipalité sur les procédures encadrant la collecte de données.

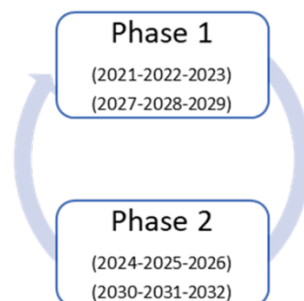
La Municipalité tient à remercier tous les bénévoles ayant participé de près ou de loin à la réalisation de la collecte de données. Leur grande participation a permis d'effectuer et de poursuivre les suivis débutés lors de la dernière saison estivale.

Dans ce rapport, nous présentons les données recueillies dans le cadre du programme pour le lac Jumeaux. Le lac Jumeaux fait partie intégrante du bassin versant de la Rivière Blanche. Celui-ci se déverse principalement au sud vers le ruisseau Donaldson et s'alimente par de nombreux tributaires entourant le plan d'eau.

SURVOL DU PROGRAMME

Le programme a pour but d'obtenir un portrait adéquat de la qualité de l'eau, et ce, sur l'ensemble du territoire montvalois. Nous procédons en deux phases, chaque phase étant composée de 3 saisons d'échantillonnage.

Chaque saison d'échantillonnage comprend 3 relevés, soit aux mois de juin, juillet et août.



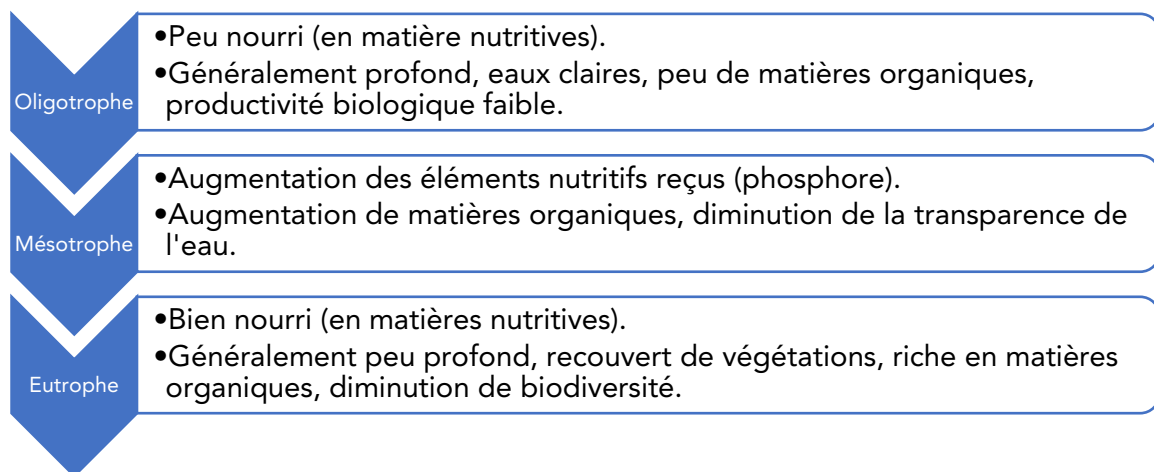
PARAMÈTRES VISÉS

La section qui suit contient les paramètres physicochimiques mesurés au programme. Les suivis réalisés lors des trois dernières saisons estivales comprennent trois séances d'échantillonnage, et ce, par saison. Chaque séance vise les quatre paramètres décrits suivants. Lors du suivi 2022, la municipalité a effectué un profil physicochimique visant quatre paramètres additionnels, lesquels sont présentés ci-bas. Veuillez noter que des paramètres additionnels seront potentiellement ajoutés lors des suivis futurs.

Phosphore (PT)

Élément nutritif clé, indicateur de la croissance des algues et des plantes aquatiques, le phosphore se trouve généralement en faible concentration dans les lacs et cours d'eau présentant un niveau trophique oligotrophe. Bien que certaines sources de phosphore soient naturelles, une grande partie provient de sources anthropiques, c'est-à-dire, d'activités humaines. Certaines sources communes incluent, entre autres, l'érosion, la déjection animale, les engrais et fertilisants, les rejets d'eaux usées et certains produits domestiques. Une hausse en concentration de phosphore est directement reliée à un processus d'eutrophisation accéléré (eutrophisation anthropique).

L'eutrophisation est un processus naturel de vieillissement des lacs et cours d'eau. Ce processus naturel se déroule normalement sur une période de plusieurs milliers d'années. Cependant, lorsque ce processus est accéléré par de nombreuses activités humaines, celui-ci est raccourci à quelques centaines, voire des dizaines d'années. Lors du vieillissement d'un plan d'eau, la qualité de l'eau se détériore et des changements écosystémiques sont éventuellement perçus. Afin de faciliter l'analyse des plans d'eau, le processus d'eutrophisation est composé de trois niveaux trophiques soit, oligotrophe, mésotrophe et eutrophe.



Le graphique ci-dessous illustre le processus d'eutrophisation naturel ainsi que le processus d'eutrophisation anthropique.

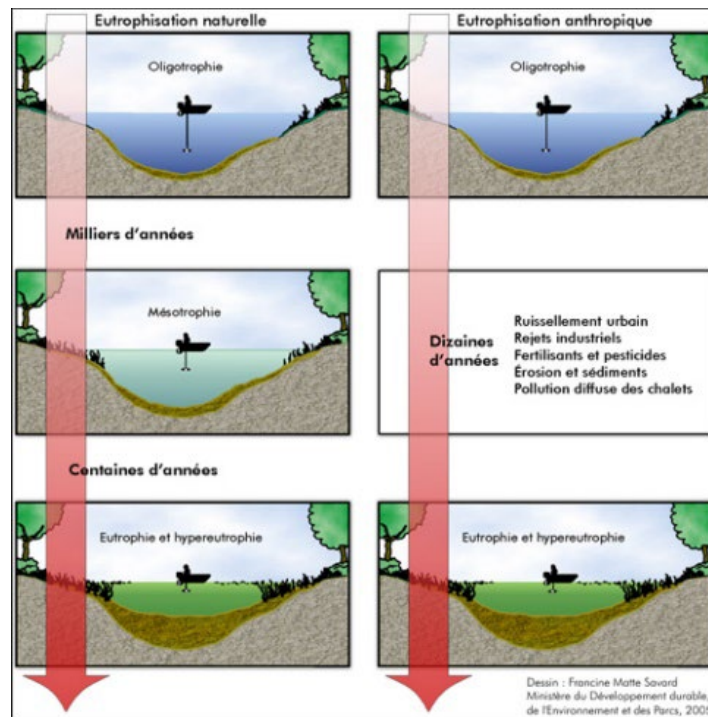


Figure 1 – RSVL, 2021

Carbone organique dissous (COD)

La concentration de carbone organique dissous (COD) dans un plan d'eau est un indicateur de la coloration et de la transparence de l'eau. Le COD provient majoritairement de la décomposition des organismes. Une corrélation négative existe entre la concentration de COD et la transparence de l'eau. En d'autres mots, lorsque la concentration de COD augmente, la transparence de l'eau diminue. Ce paramètre est également fortement relié au niveau de phosphore. Généralement, une augmentation de phosphore accélérera la croissance et la propagation des algues et plantes aquatiques. Cette augmentation en biomasse diminuera la transparence et, de ce fait, une augmentation de matières organiques en décomposition sera perçue. Cette augmentation sera représentée avec la lecture de COD. Alors qu'une augmentation en COD est perçue, une diminution d'oxygène dissous en profondeur peut être constatée, ce qui peut avoir des effets néfastes sur la biodiversité, la résistance et la résilience d'un plan d'eau.

COD = 2,4 mg/L



COD = 4,5 mg/L



Figure 2 – CRE Laurentides, 2016

Chlorophylle A (Chla)

La chlorophylle A est un indicateur de productivité. La concentration de celle-ci illustre l'abondance (biomasse) des algues et des matériaux microscopiques en suspension dans un lac. Une abondance trop élevée en chlorophylle A pourrait indiquer un surplus au niveau de l'enrichissement en matières nutritives des plantes, notamment le phosphore.

Transparence de l'eau

La transparence de l'eau est un indicateur de la quantité de matières organiques en suspension. Cette caractéristique est négativement corrélée à l'abondance de chlorophylle A (Chla), de carbone organique dissous (COD) et à la concentration de phosphore. En d'autres mots, lorsque la Chla, le COD et le phosphore augmentent, la transparence de l'eau est diminuée.

LIEN DYNAMIQUE ENTRE LES PARAMÈTRES ANALYSÉS



Figure 3 – Lien dynamique entre les paramètres analysés, CRE Laurentides, 2009

Température

Le changement de température en relation avec la profondeur du plan d'eau nous permet d'identifier les niveaux de stratification thermique. En période estivale les plans d'eau démontrent généralement trois strates de température. Cette stratification se voit disparaître lors du brassage des eaux qui survient au fil des changements de saison. La température de l'eau est également inversement connectée à la concentration en oxygène dissous. En effet, la dissolution de l'oxygène dans l'eau diminue lorsque la température augmente, le tout ayant un effet sur les communautés biologiques habitant le plan d'eau.

Oxygène dissous

L'oxygène dissous fait référence à la quantité d'oxygène présente dans l'eau. Ce paramètre a un impact direct sur les communautés biologiques du plan d'eau. En effet, en fonction des concentrations d'oxygène dissous présent, il est possible de classer quels types d'organismes survient bien dans ces conditions. Le tableau ci-dessous résume entre autres les concentrations et leur implication générale au niveau des organismes aquatiques.

0 à 2 mg/l	•Le taux d'oxygène est insuffisant pour la survie de la plupart des organismes
2 à 4 mg/l	•Le taux d'oxygène permet seulement à certaines espèces de poissons et d'insectes de survivre
4 à 7 mg/l	•Le taux d'oxygène est acceptable pour les espèces de poissons d'eau chaude, mais faible pour les espèces de poissons d'eau froide
7 à 11 mg/l	•Le taux d'oxygène est idéal pour la plupart des poissons d'eau froide.

pH

Le pH est un indicateur utilisé afin de déterminer une concentration en ions hydrogènes (H⁺), mieux connue sous la forme de solution neutre, acide ou basique. Le pH d'un plan d'eau a un lien direct avec les communautés biologiques. Généralement, la diversité des algues et plantes aquatiques se voit diminuer avec un pH moins élevé (Acid). Les invertébrés et les poissons ont tous des tolérances différentes quant au pH. De façon générale les poissons sont sensibles au pH se situant à l'extrême de l'échelle. Les invertébrés varient, certains sont très tolérants et d'autres très spécifiques à certains pH. En général, il est souhaitable de conserver un pH entre 6,5 et 8,5 pour la protection de la vie aquatique.

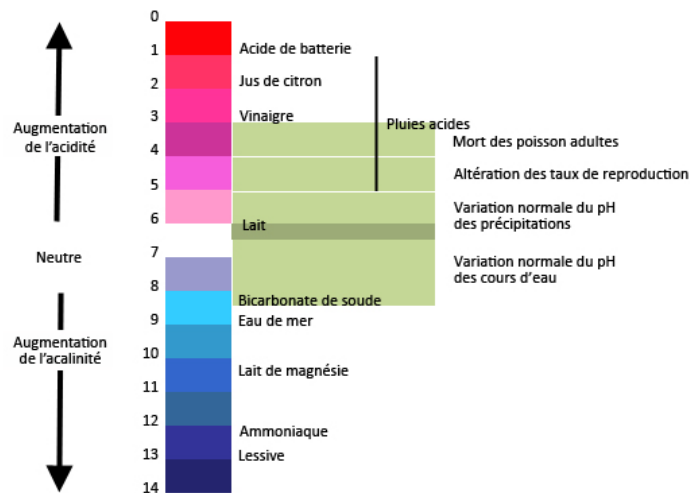
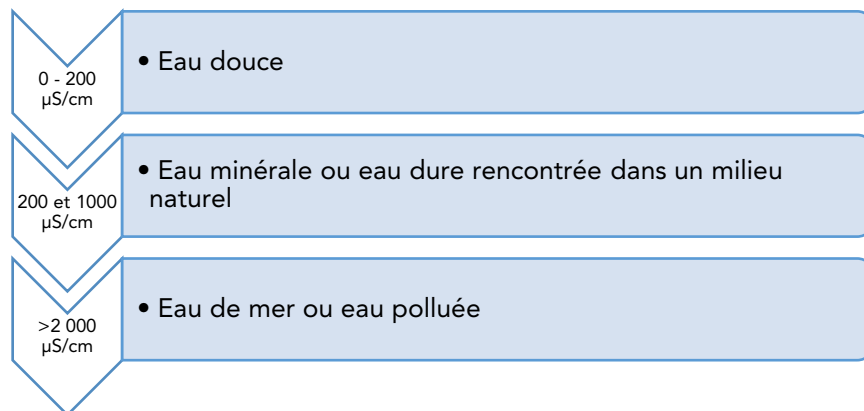


Figure 4 – Échelle du pH

Conductivité

La conductivité de l'eau fait référence à la capacité de l'eau à transmettre de l'électricité. Ce paramètre est généralement relié avec le type de minéraux présent (la composition du substrat), les apports d'eau souterraine, la température de l'eau, le taux d'évaporation, le débit de revitalisation du lac (à quelle vitesse l'eau du lac circule du tributaire à l'exutoire) et plus encore. Ce paramètre touche également les communautés biologiques. Certaines espèces seront en effet très sensibles au changement de conductivité dans leur environnement.



COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES DES STATIONS CIBLÉES SUR LE LAC JUMEAUX

Coordonnées géographiques approximatives de la Fosse JUM1 :

Latitude : 45°36'38.10"N

Longitude : 75°32'54.15"O

Coordonnées géographiques approximatives de la Fosse JUM2 :

Latitude : 45°36'4.36"N

Longitude : 75°32'35.77"O

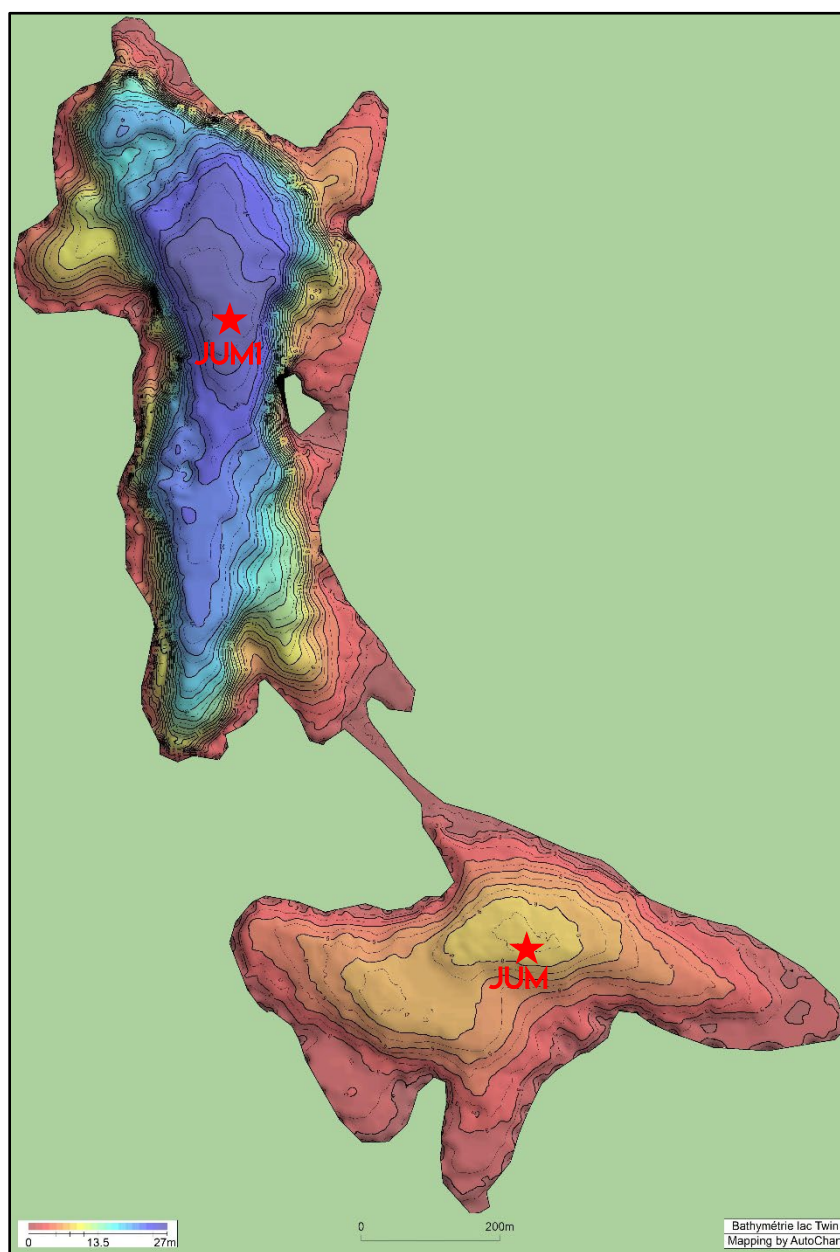


Figure 5 – Carte bathymétrique du lac Jumeaux (Fédération des lacs de Val-des-Monts, 2020)

PARAMÈTRES VISÉS À CHAQUE STATION

JUM1 : Phosphore total + Chlorophylle A + Carbone organique dissous + Transparence de l'eau

JUM2 : Phosphore total + Chlorophylle A + Carbone organique dissous + Transparence de l'eau

RÉSULTATS 2025

Transparence de l'eau

DATE	PROFONDEUR JUM1 (MÈTRES)	PROFONDEUR JUM2 (MÈTRES)
2025-06-16	3	3
2025-07-18	3,4	3,4
2025-08-18	3	3,6
Moyenne estivale	3,1	3,3

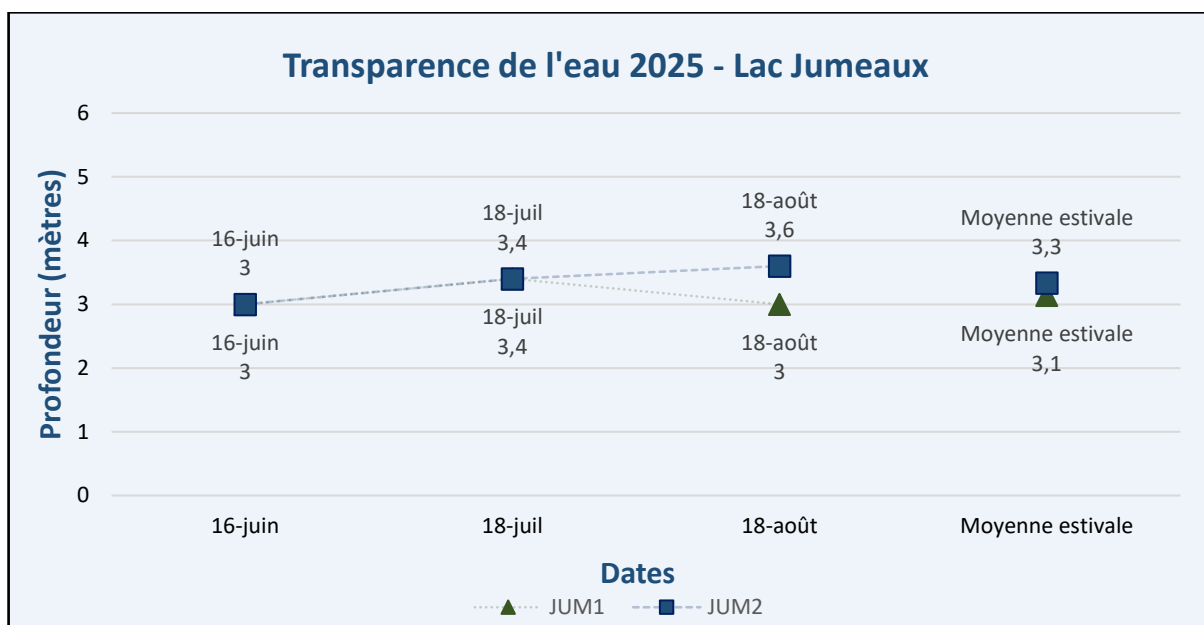


Figure 6 – Résultats – Transparence de l'eau 2025 – Lac Jumeaux

Suivi Physicochimique

STATION 1 – JUM1

DATE	PHOSPHORE TOTAL (MICROG/L)	CHLOROPHYLLE A (MIGROG/L)	CARBONE ORGANIQUE DISSOUS (MG/L)
2025-06-16	3,9	0,92	4,8
2025-07-20	4,9	1,07	6,6
2025-08-18	7,3	0,86	5,8
Moyenne estivale	5,4	1	5,7

STATION 2 –JUM2

DATE	PHOSPHORE TOTAL (MICROG/L)	CHLOROPHYLLE A (MIGROG/L)	CARBONE ORGANIQUE DISSOUS (MG/L)
2025-06-16	9	1,01	4,7
2025-07-20	10,1	1,1	5,9
2025-08-18	6,7	0,71	5,6
Moyenne estivale	8,6	0,9	5,4

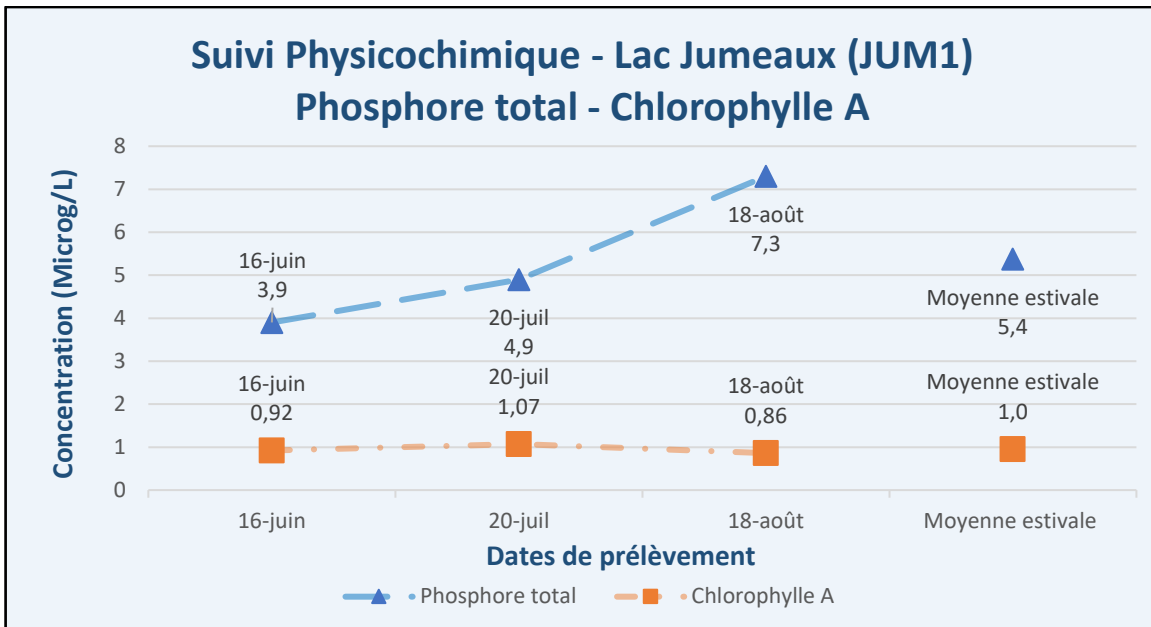


Figure 7 – Résultats – Suivi physicochimique 2025 (PT, Chla) – Lac Jumeaux (JUM1)

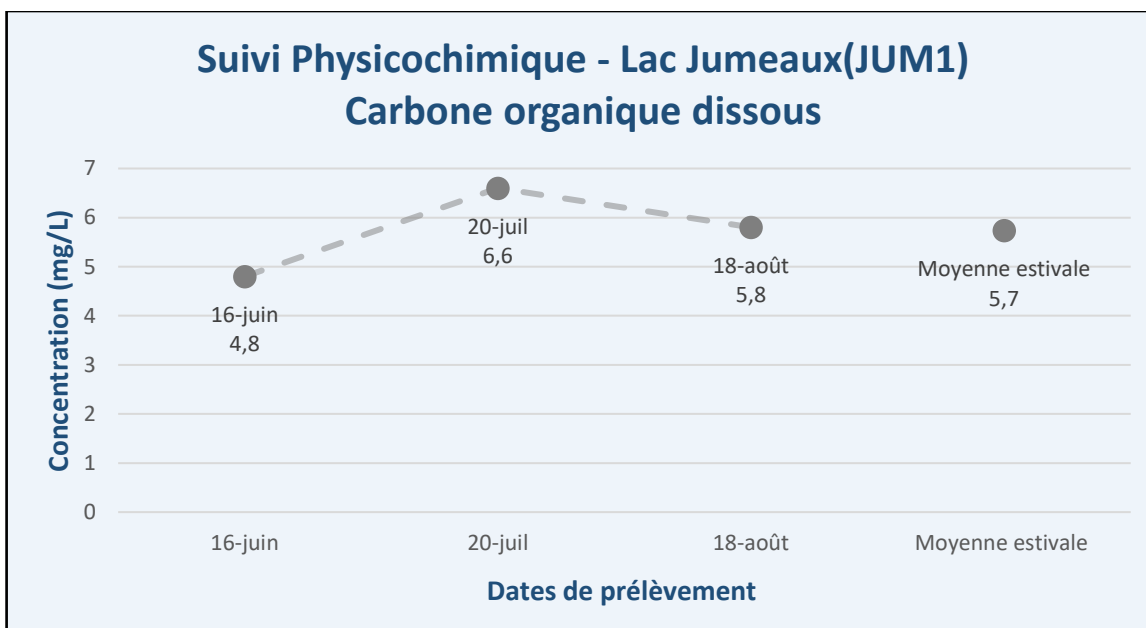


Figure 8 – Résultats – Suivi physicochimique 2025 (COD) – Lac Jumeaux (JUM1)

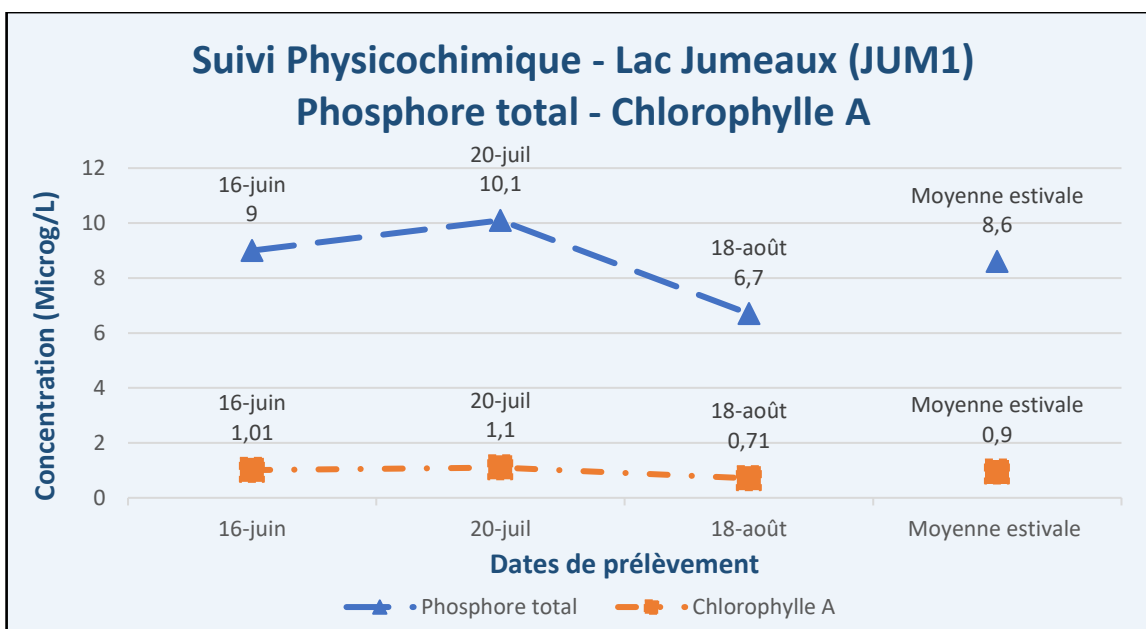


Figure 9 – Résultats – Suivi physicochimique 2025 (PT, Chla) – Lac Jumeaux (JUM2)

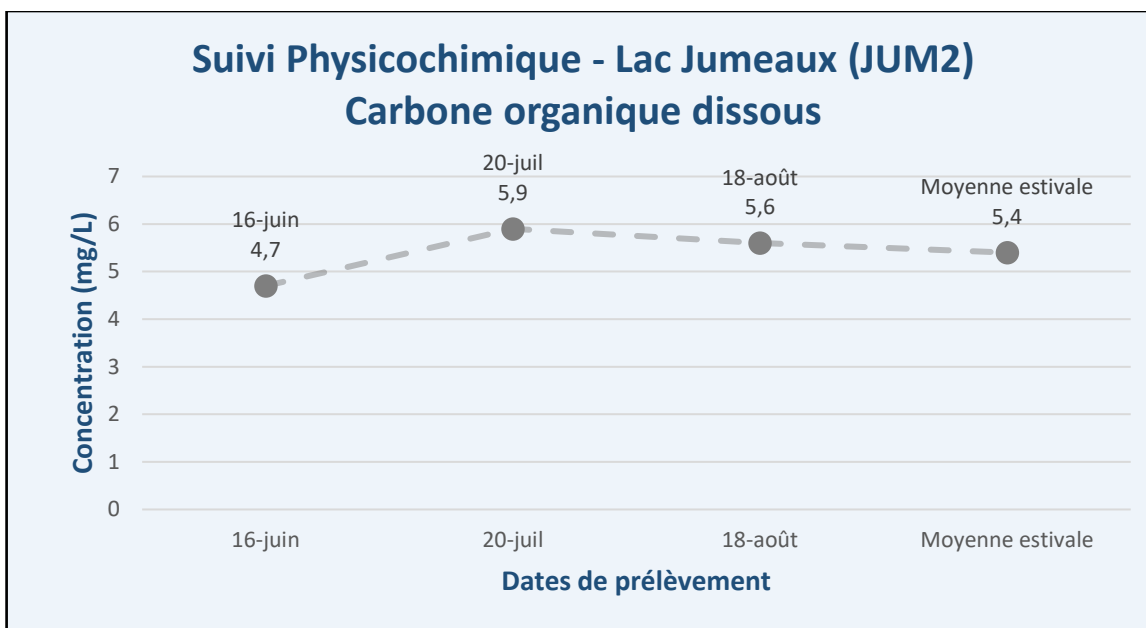


Figure 10 – Résultats – Suivi physicochimique 2025 (COD) – Lac Jumeaux (JUM2)

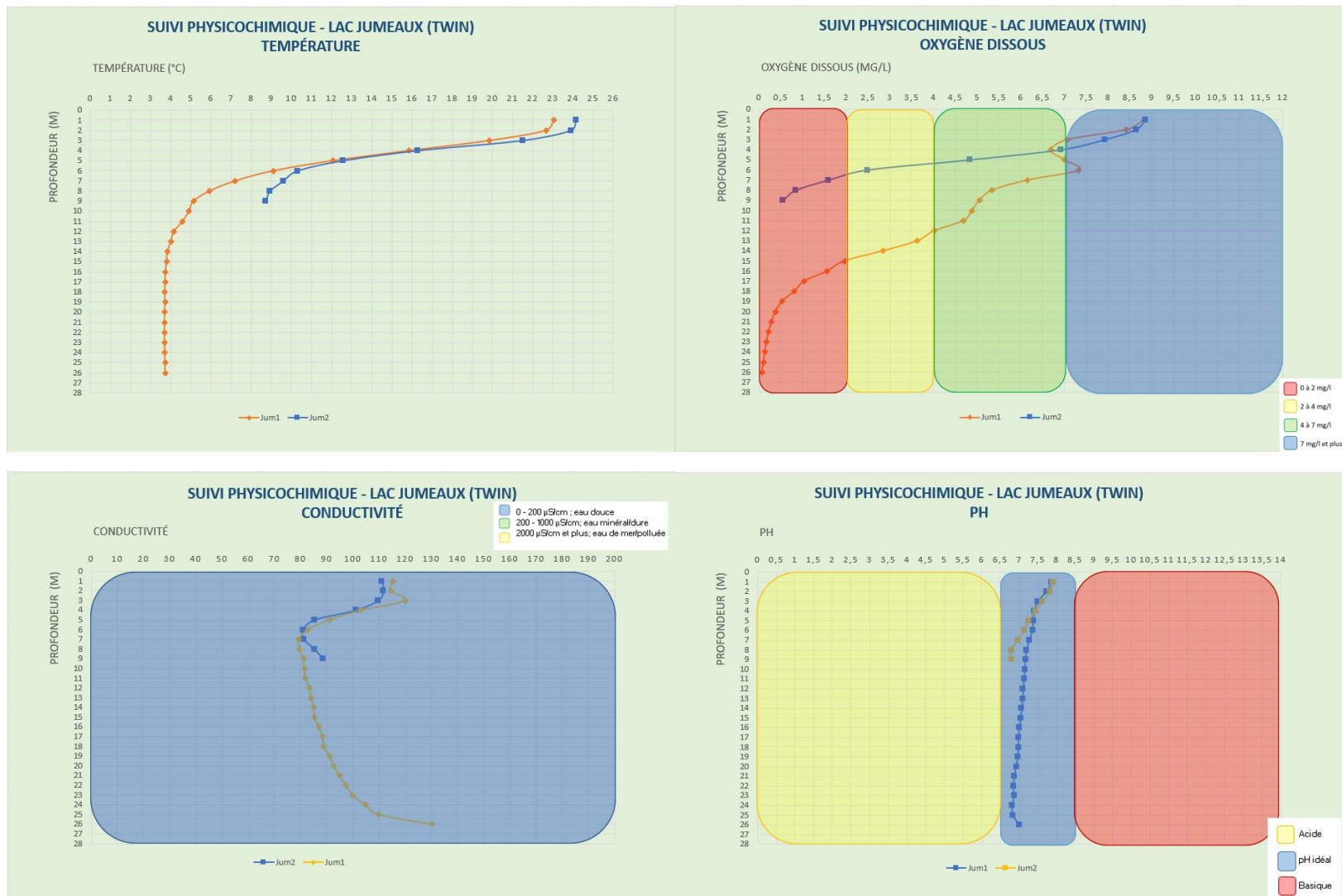


Figure 11 – Résultats – Profils physicochimiques 2024 – Lac Jumeaux (JUM1-JUM2)

INTERPRÉTATION DU PROFIL PHYSICOCHIMIQUE

À la suite de l'analyse des divers graphiques obtenus lors du profilage physicochimique présenté à la figure 11, nous ne notons aucune anomalie. Selon ce profil, l'oxygène reste abondant jusqu'à une profondeur d'environ 12-6 mètres, et diminuerait rapidement en profondeur. Il est important de noter que ces valeurs représentent la situation dans le cours d'eau qu'au moment précis où l'analyse est effectuée, ce qui invalide toute comparaison ou évolution à proprement dite.

RÉSULTATS ANTÉRIEURS

ANNÉES	PHOSPHORE TOTAL (µG/L)	TRANSPARENCE DE L'EAU (MÈTRES)	CHLOROPHYLLE A (MIGROG/L)	CARBONE ORGANIQUE DISSOUS (MG/L)
2007	6,7			
2015		1,8		
2016	11,2			
2017	11,2	3,1		
2018	7,8			
2019		3,7		
2020		4,5		
2021	7,5	4	5,7	6,0
2022	8,7	3,2	2,0	6,6
2023	5,9	3,05	3,1	9,95
2024	7,2	2,2	3,1	6,5
2025	7	3,2	0,95	5,6
Moyenne	7,26	3,19	2,54	6,78

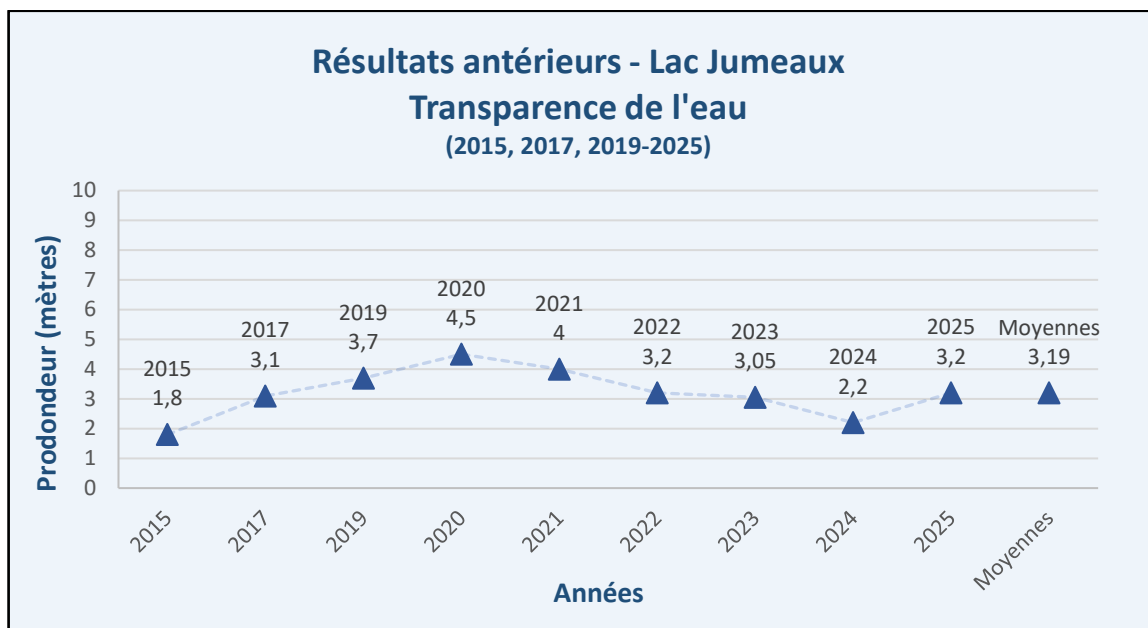


Figure 12 – Résultats antérieurs – Transparence de l'eau – Lac Jumeaux

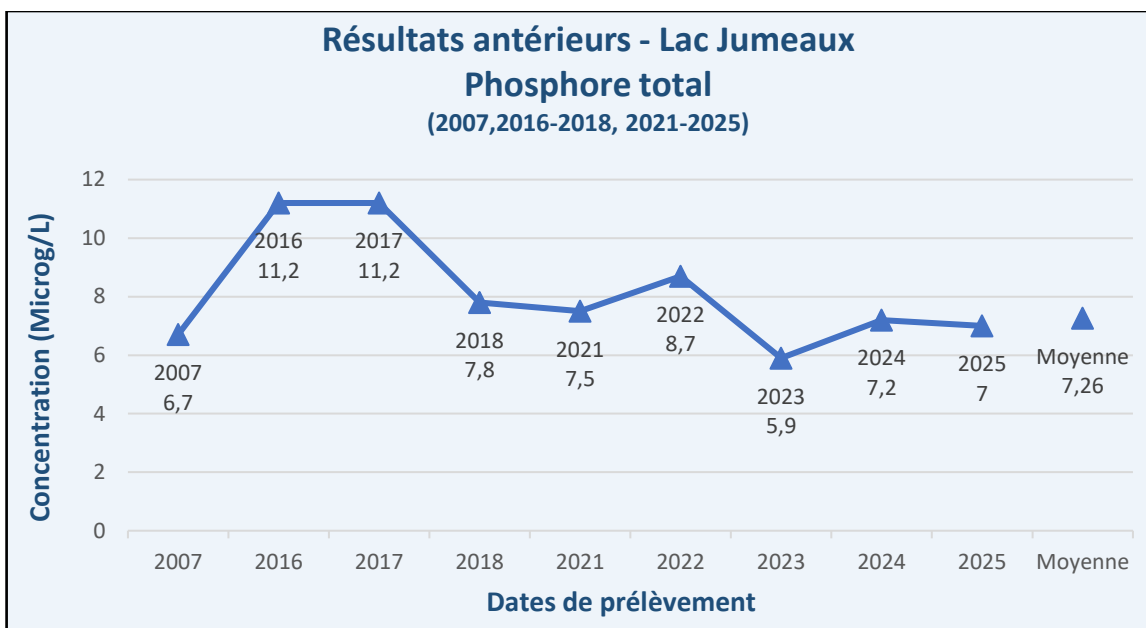


Figure 13 – Résultats antérieurs – Phosphore total – Lac Jumeaux

INTERPRÉTATION DES DONNÉES 2025

CLASSES DES NIVEAUX TROPHIQUES DES LACS AVEC LES VALEURS CORRESPONDANTES DE PHOSPHORE TOTAL, DE CHLOROPHYLLE A ET DE TRANSPARENCE DE L'EAU

CLASSE	PHOSPHORE TOTAL ($\mu\text{g/l}$)	CHLOROPHYLLE A ($\mu\text{g/l}$)	TRANSPARENCE (MÈTRE)
Ultra-oligotrophe	<4	<1	>12
Oligotrophe	4 à 10	1 à 3	12 à 5
Oligo-mésotrophe	7 à 13	2,5 à 3,5	6 à 4
Mésotrophe	10 à 30	3 à 8	5 à 2,5
Méso-eutrophe	20 à 35	6,5 à 10	3 à 2
Eutrophe	30 à 100	8 à 25	2,5 à 1
Hyper-eutrophe	>100	>25	<1

CLASSEMENTS DE LA CONCENTRATION EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS ET SON INCIDENCE SUR LA TRANSPARENCE DE L'EAU

CARBONE ORGANIQUE DISSOUS (MG/L)	COULEUR	INCIDENCE SUR LA TRANSPARENCE
< 3	Peu coloré	Très faible incidence
$\geq 3 < 4$	Légèrement coloré	Faible incidence
$\geq 4 < 6$	Coloré	Incidence
≥ 6	Très coloré	Forte incidence

JUM1, JUM2

STATION 1 – LAC JUMEAUX (JUM1)

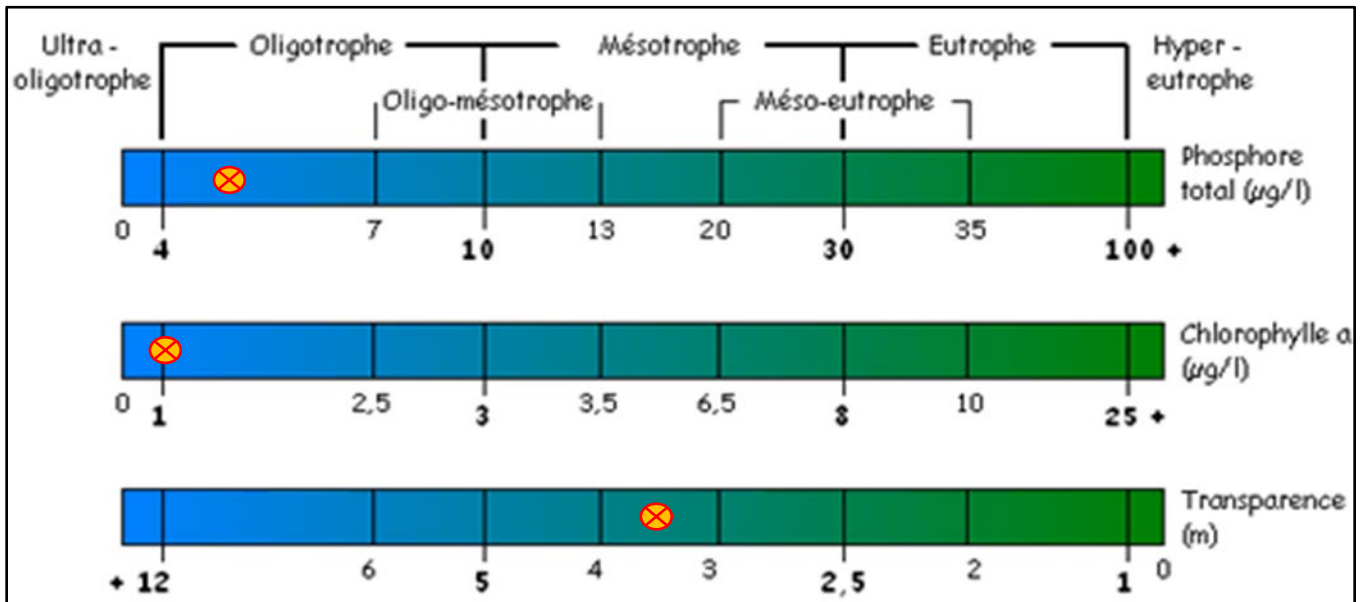


Figure 14 – État trophique 2025 – Station 1 – Lac Jumeaux (JUM1)

STATION 2 – LAC JUMEAUX (JUM2)

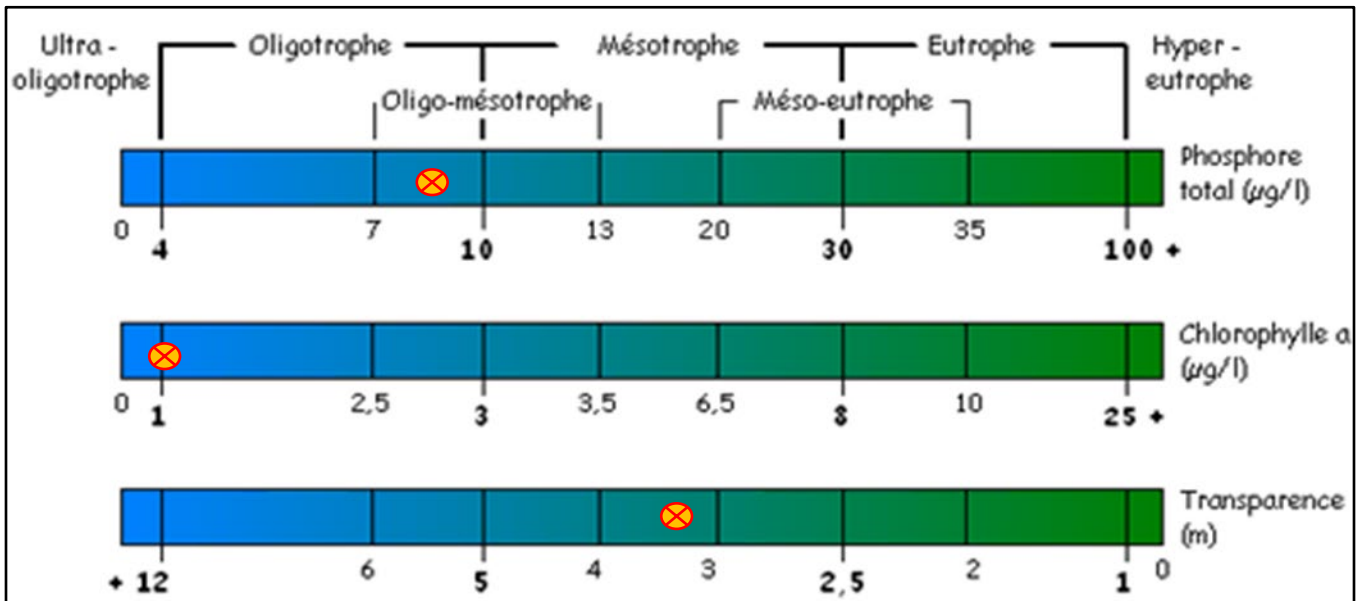


Figure 15 – État trophique 2025 – Station 2 – Lac Jumeaux (JUM2)

CONCLUSION

SAISON 2025

Le lac Jumeaux compte 2 stations de surveillance tout assujetties au suivi physicochimique. La première station, soit la JUM1, présente une transparence moyenne estivale de 3,1 mètres. Cette transparence caractérise une eau trouble et situe l'état trophique du lac à la toute fin de la zone Mésotrophe. La concentration moyenne de chlorophylle A est de 1 µg/l, ce qui relève une eau dont la biomasse d'algues et plantes microscopiques en suspension est basse. Ce paramètre situe le lac dans la zone de transition Oligotrophe. Dernièrement, la concentration moyenne de phosphore total mesuré est de 5,4 µg/l, ce qui indique que l'eau est peu enrichie en éléments nutritifs. Cette variable indique que le plan d'eau se trouve dans la zone trophique Oligotrophe.

Les variables physicochimiques de la station JUM1 donnent des résultats indiquant un état trophique **Oligo-Mésotrophe**.

La deuxième station du lac Jumeaux, soit la JUM2, présente une transparence moyenne estivale de 3,3 mètres. Cette transparence caractérise une eau trouble et situe l'état trophique du lac dans la zone de transition trophique Mésotrophe. La concentration moyenne de chlorophylle A est de 0,9 µg/l, ce qui relève une eau dont la biomasse d'algues et plantes microscopiques en suspension est basse. Ce paramètre situe le lac dans la zone trophique Oligotrophe. Dernièrement, la concentration moyenne de phosphore total mesuré est de 8,6 µg/l, ce qui indique que l'eau est légèrement enrichie en éléments nutritifs. Cette variable indique que le plan d'eau se trouve dans la zone de transition Oligo-mésotrophe.

Les variables physicochimiques de la station JUM2 donnent des résultats indiquant un état trophique **Oligo-Mésotrophe**.

PHASE I (2021-2023)

La phase I du programme et les résultats collectés dans le cadre de celle-ci démontrent un état trophique Oligotrophe. En moyenne, pour la phase I, la concentration de phosphore total mesuré est de 7,3 µg/l, ce qui indique que l'eau est légèrement enrichie en éléments nutritifs. La transparence moyenne est évaluée à 3,4 mètres. Cette transparence caractérise une eau légèrement trouble et situe l'état trophique du lac comme Eutrophe. La concentration moyenne de chlorophylle A est de 3,6 µg/l. Par contre, rappelons-nous que des modifications ont été apportées aux analyses laboratoires, après la première saison, ce qui rectifia certaines problématiques. Nous pouvons donc dire que la concentration de Chlorophylle A pour la phase I du programme est plus adéquatement représentée avec une moyenne de 2,5 µg/l, ce qui relève une eau dont la biomasse d'algues et de plantes microscopiques en suspension est faible. La concentration en carbone organique dissous moyen est de 7,5, ce qui indique une eau colorée par temps. En sommes, le lac Jumeaux présente un état trophique se situant dans la zone de transition Oligo-Mésotrophe pour la phase I du programme de suivi de la qualité de l'eau.

En sommes, les résultats de la phase I ainsi que les deux premières années de la phase II démontrent une certaine stabilité. Malgré les variances externes, telle la température, les précipitations, le vent et autre, les résultats pointent tous vers des conclusions similaires, soit un plan d'eau situé au tout début du processus d'eutrophisation, démontrant une qualité de l'eau adéquate.

RECOMMANDATIONS

Dans l'optique d'assurer une protection environnementale adéquate et de favoriser une bonne qualité de l'eau, il est recommandé d'adopter de bonnes pratiques environnementales. L'application de bonnes pratiques peut facilement prévenir les apports en matières nutritives, tels que le phosphore, ainsi que de prévenir l'ajout de matières nocives au milieu écologique.

Certaines bonnes pratiques incluent notamment :

1. Réduire les risques de contamination aux espèces aquatiques envahissantes en lavant ses embarcations nautiques.
2. Entretenir et faire l'inspection régulière de son installation septique.
3. Respecter l'intégrité de la bande riveraine.
4. Bonifier votre bande riveraine en faisant l'ajout de végétaux indigènes (permis requis).

À première vue le lac Jumeaux semble se situer dans la zone trophique Oligo-mésotrophe, le situant donc, au tout début du processus d'eutrophisation. Il est donc recommandé de poursuivre l'application des bonnes pratiques, et ce, afin de prévenir un vieillissement accéléré.

Il est recommandé de poursuivre assidûment l'application des bonnes pratiques, et ce, afin de prévenir un vieillissement accéléré.

Il est également important de noter qu'un encadrement réglementaire vise particulièrement les bandes riveraines et le littoral. Nous vous invitons à consulter le règlement de zonage portant le numéro 939-24 disponible sur le site Internet de la Municipalité de Val-des-Monts, afin de vous assurer de la conformité de votre bande riveraine.

POINT RÉGLEMENTAIRE CLÉ EN CE QUI CONCERNE LA BANDE RIVERAINE

- a. Toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux susceptibles de détruire ou de modifier la couverture végétale des rives, ou de porter le sol à nu, ou d'en affecter la stabilité, ou qui empiètent sur le littoral, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable par la municipalité dans la forme d'un permis ou d'un certificat d'autorisation.
- b. Veuillez noter que l'utilisation ou l'aménagement d'un maximum de 5 mètres de large sur la rive est permis par terrain. Aucune modification du couvert végétal n'est permise dans la rive, autre que l'aménagement de cet accès.
 - Lorsque la pente de la rive est inférieure à 30 %, le retrait du couvert végétal sur une largeur d'au plus cinq (5) mètres de largeur visant à permettre l'accès au littoral d'un milieu humide ou hydrique lorsqu'il n'a pas déjà, sur le lot visé un espace ouvert permettant un tel accès;
 - Lorsque la pente de la rive est supérieure à 30 %, le retrait du couvert végétal sur une largeur d'au plus trois (3) mètres de largeur visant à

permettre l'accès au littoral d'un milieu humide ou hydrique lorsqu'il n'y a pas déjà, sur le lot visé, un espace ouvert permettant un tel accès. En raison de la pente, la construction d'un escalier sur pilotis est autorisée dans cet espace d'une largeur d'au plus trois (3) mètres;

- c. Tous les travaux, activités, ouvrages ou constructions ayant pour effet de déposer ou d'extraire des matériaux, peu importe la nature ou le procédé, sont interdits sur la rive, le littoral et la plaine inondable.
- d. Aucune tonte de gazon n'est permise dans la rive, autre que dans l'accès de 5 mètres au plan d'eau.
- e. Aucune coupe d'arbres n'est permise dans la rive sans autorisation.
- f. Un seul quai peut être situé par lot riverain. Si le lot est bordé par plus d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau, un quai par cours d'eau ou plan d'eau est autorisé. Le quai doit être situé vis-à-vis l'accès prescrit autorisé dans la rive du lot riverain et rattaché à la rive. Un certificat d'autorisation est requis pour tout quai. De plus, une autorisation provinciale est requise pour tout quai dont la superficie excède 20 mètres carrés et lorsqu'il occupe plus de 10 % de la largeur du lit du cours d'eau à cet endroit.

Pour plus d'information sur les dispositions réglementaires applicables, contacter le service de l'Urbanisme et du Développement durable ou visiter le site Internet de la Municipalité : <https://www.val-des-monts.net/municipalite-val-des-monts/reglements-politiques-val-des-monts/>